



Parc et allées environnement, que faire ?

Par **laurence**, le **11/05/2008** à **21:13**

Bonjour,

j'ai un contrat de main d'oeuvre + fournitures avec l'entreprise **Parc et allées environnement** (29 rue Etienne Dollet 94140 ALFORTVILLE). Le contrat porte sur la préparation, puis la dépose d'enrobé rouge(goudron) sur une sortie de garage de maison individuelle. Les travaux qui ont débuté en Juin 2007 comportaient beaucoup de malfaçons. J'ai donc demandé à l'entreprise parc et allées environnement d'arrêter **provisoirement** les travaux. Malgré plusieurs interventions (téléphone, fax, lettres recommandées) l'entreprise a complètement abandonné les travaux bien qu'ayant perçu 3500€ sur les 5000€ prévus au contrat ! J'ai fait venir un expert qui a constaté les malfaçons ainsi que l'abandon du chantier (l'entreprise parc et allées environnement ne s'est pas présentée à la convocation de l'expert). A noter que cette entreprise existe toujours, puisque chaque semaine on trouve un encart publicitaire dans "paruvendu". Quels sont les recours que je peux éventuellement exercer pour l'exécution de ce contrat ? Puis-je obtenir des dommages & intérêts ?

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de recevoir tous mes remerciements anticipés.

Par **APPOLON**, le **12/04/2012** à **23:39**

Bonjour,

Moi aussi j'ai eu d'énormes problèmes avec la société Parc et Allées qui m'a fait un enrobé rouge truffé de malfaçons(via la Screg), une terrasse qui bascule par absence de fondations et des pavés autobloquants dans un état lamentable.

Après leur avoir demandé d'agir et sans réponse de leur part, j'ai intenté une action en justice avec un avocat juridique de mon assurance Macif depuis 2008!!! Après avoir attendu près de

4 ans de procédure, je viens de recevoir un courrier de mon avoat qui m'a informé que la société Parc et Allées a fait l'objet d'une procédure de liquidation judiciaire et que, donc, ma demande de réparations et de dédomagement auprès de cette société doit être abandonnée. J'ai versé près de 3000 Euros pour cette action de justice pour, finalement, ne rien obtenir.....est ce normal???